



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110614

VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE PERTE DE REVENUS AU LOCATAIRE
DES PARCELLES ACQUISES PAR LA VILLE POUR LE PASSAGE DU
CHEMIN COMMUNAL DU 3EME MILLENAIRE
(KK 13 - 15 - 17 KL 220 ET 222)

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

URBANISME ET FONCIER

**VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE PERTE DE REVENUS AU
LOCATAIRE DES PARCELLES ACQUISES PAR LA VILLE POUR LE
PASSAGE DU CHEMIN COMMUNAL DU 3EME MILLENAIRE (KK
13 - 15 - 17 KL 220 ET 222)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville vient d'acquérir diverses parcelles cadastrées section KK n° 13, 15, 17 et KL 220 et 222 pour une superficie globale de 2581 m², pour le passage du Chemin Communal du 3^{ème} Millénaire.

La locataire de ces parcelles a accepté de les laisser libres moyennant le versement par la Ville de Niort de l'indemnité de perte de revenus à laquelle elle a droit:

Celle-ci s'élève à 894,35 euros et s'établit ainsi, suivant la convention de 1999, toujours en vigueur, signée entre la CCI, la FDSEA et les Services Fiscaux des Deux-Sèvres :

- superficie totale cultivée par l'intéressée :	100 ha
- emprise pour le CC3M :	0 ha 25 ca 81 ca
- pourcentage par rapport à la superficie totale :	0,26.
- indemnité globale €/ha :	3465,14 euros
- indemnité due pour 0 ha 25 ca 81 ca :	894,35 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de l'indemnité de perte de revenus de 894,35 euros due à la locataire des parcelles KK 13, 15, 17 et KL 220 et 222.

Ce versement sera effectué directement par virement sur le compte bancaire de l'intéressée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL